

Pour la préservation d'un bâti de qualité

JURA BERNOIS Le patrimoine architectural de la région jouit d'une diversité remarquable, défendue bec et ongles par le Groupe régional Jura bernois et son président. Une série d'articles du Journal du Jura portera sur cette richesse souvent insoupçonnée et négligée.

PAR ADRIAN VULIC



L'Eglise Notre-Dame de la Prévôté, l'un des exemples de l'extraordinaire diversité des styles architecturaux du Jura bernois. ARCHIVES

Le patrimoine, ce n'est pas que des vieilles pierres, des ouvrages poussiéreux ou des boîtes pleines de pièces de monnaie rouillées. Et ceux qui douteraient de la richesse de l'héritage jurassien bernois, de la variété de ses styles ou de la qualité des finitions de ses édifices changeront très certainement d'avis en se pen-

chant sur le travail fourni par le Groupe régional Jura bernois et son président, Pierre-Yves Moeschler. Depuis 2018, ce dernier préside en effet cette division régionale de Patrimoine bernois, active, sur plusieurs niveaux, dans la préservation de notre patrimoine bâti. Parmi les missions exercées par l'association, la première, peut-être la

plus importante, consiste à sensibiliser le public à la préservation des trésors régionaux. «Il y a un certain désintérêt pour le patrimoine bâti. D'une part, celui de notre région ne correspond pas nécessairement à ce que les gens imaginent lorsqu'ils pensent à des bâtiments dignes de préservation», dépeint Pierre-Yves Moeschler. «D'autre part, la sauvegarde du patrimoine ne représente plus, pour beaucoup, une mission fondamentale: dans beaucoup de situations, c'est l'intérêt personnel qui prévaut.»

Diversité et qualité

Une situation regrettable que l'intéressé compare au sort de

La Chaux-de-Fonds, «raillée par le passé pour ses usines et son architecture jugée grossière, mais inscrite aujourd'hui au patrimoine mondial de l'UNESCO! Et nos constructions peuvent tout à fait se réclamer de cette même qualité.»

Aux visites guidées, assemblées et réunions – voire à l'avenir à une éventuelle prochaine publication –, assurées précisément pour changer la perception que les Jurassiens bernois peuvent avoir de l'architecture de leur région, s'ajoute une importante fonction de conseiller. Ainsi, tout propriétaire désireux d'entreprendre des travaux sur sa bâ-

11 000 objets ne seront plus protégés

La réduction du nombre d'objets à l'inventaire cantonal, décision approuvée en 2016 par le Grand Conseil (lire aussi Le JdJ de mercredi), occupe l'esprit des membres du Groupe régional Jura bernois et de son président. Dans le canton, cet inventaire permet en effet de répertorier et de classer les objets historiques présents sur sol bernois. Avant la décision de raccourcir cette liste, environ 10% des édifices bernois s'y trouvaient, preuve, selon Pierre-Yves Moeschler, «de la grande qualité de notre architecture. Seulement, un certain individualisme fait qu'il a été considéré que 10%, c'était trop, et que cette fraction devait être limitée à 7%. Le critère, désormais, n'est plus qualitatif, mais quantitatif.» Cette diminution équivaut à la suppression de quelque 11 000 objets recensés. Une volonté justifiée, selon l'interprétation de l'intéressé, par le souhait de faciliter l'obtention des permis de construire. En l'état actuel, la nouvelle liste, abrégée, devrait entrer progressivement en vigueur dans le courant du mois de mars. Cela ne devrait pas influencer directement le travail du Groupe régional Jura bernois, qui s'engage à offrir ses conseils même aux propriétaires des bâtiments retirés de l'inventaire. Mais il lui sera impossible, dans certains cas, de s'appuyer sur cette liste pour justifier la préservation d'une construction qui en aurait été évincée. «Parce que les bâtiments qui ont été retirés n'en demeurent pas moins des édifices de qualité. Nous espérons donc que les communes et leurs conseils municipaux – qui ont une importance cruciale dans la préservation du patrimoine bâti – continueront à porter attention à ces bâtisses, et à délivrer les permis de construire avec considération.» AVU

tisse peut profiter des recommandations du Groupe régional Jura bernois. Un conseil technique, composé d'architectes œuvrant bénévolement à cette cause, prête en effet son expertise afin que les transformations agendées puissent s'exercer dans le respect d'une certaine harmonie. Une offre complémentaire à celle du Service des monuments historiques du canton de Berne, allié dans cette mission. «Nous travaillons en effet main dans la main et nous répartissons les dossiers. En principe, nous nous occupons des bâtiments plus modestes, mais néanmoins inscrits à l'inventaire cantonal», précise Pierre-Yves Moeschler. L'orientation vers l'une ou l'autre de ces entités dépend donc avant tout de la catégorie à laquelle appartient l'édifice concerné, une information que les communes peuvent fournir aux propriétaires.

Transformer avec raison

«Quand nous parlons de «préservation», il ne s'agit pas nécessairement de maintenir les bâtiments figés dans le temps, mais au contraire de permettre des transformations de qualité. Parce qu'une maison, même privée, fait bel et bien parti d'un tout, d'un paysage qui perdrait à être banalisé», assure le président. Et ce d'autant plus que l'extrême variété des styles rencontrés dans nos villages, exprimés avec une excellence parcourant les édifices des fondations aux finitions, fait

justement le sel de la région. «Dans le Jura bernois, nous avons un héritage architectural beaucoup issu de l'époque de l'industrie horlogère, mais avec, aussi, une grande variété d'influences. Prenons Tavannes, parcourue d'énormément de styles différents, inspirés aussi bien de celui des Montagnes neuchâteloises que du Heimatstil ou de l'Art nouveau», décrit Pierre-Yves Moeschler, étendant son admiration aux bâtiments modernes tels que la Tour Bechler ou l'Eglise Notre-Dame de la Prévôté, à Moutier.



«Préserver un bâtiment ne signifie pas le garder figé dans le temps.»

PIERRE-YVES MOESCHLER
PRÉSIDENT DU GROUPE RÉGIONAL
DE PATRIMOINE BERNOIS

Afin de mettre en lumière la richesse subtile du paysage architectural de la région, Le Journal du Jura propose à ses lecteurs de découvrir une série d'articles portant sur le patrimoine jurassien bernois. A découvrir, prochainement dans ces colonnes: les splendides et imposants collèges de la région.

Informations et contact sur www.bernerheimatschutz.ch

De quoi s'agit-il?

Le Groupe régional Jura bernois est l'un des sept groupes régionaux de Patrimoine bernois, section cantonale de l'association Patrimoine suisse. Patrimoine bernois œuvre sur mandat cantonal, et bénéficie, à ce titre, d'une subvention. AVU

Saviez-vous que la loi sur le CO₂ renchérit nettement l'essence ?

Plus de détails sous rester-raisonnable.ch

le 13 juin: Non à la loi sur le CO₂



PUBLICITÉ

Restrictions d'admission

UNIVERSITÉ DE BERNE Le Conseil exécutif a fixé la capacité d'accueil pour les études de bachelor en médecine humaine, dentaire et vétérinaire et en sciences sportives.

Le Conseil exécutif a fixé la capacité d'accueil de l'Université de Berne pour les études de bachelor en médecine humaine, dentaire et vétérinaire et en sciences sporti-

ves major 120 ECTS et minor 60 ECTS pour l'année académique 2021-2022. Les capacités dans tous les domaines restent les mêmes par rapport à l'année précédente. La

filière de bachelor en médecine humaine proposera de nouveau 320 places à la rentrée. Les admissions en médecine dentaire totalisent 40 places, celles en méde-

cine vétérinaire 76 places. En ce qui concerne les sciences sportives major 120 ECTS et minor 60 ECTS, la capacité d'accueil sera limitée à 165 places. **CBE-MAH**